

Zoom sur l'extension des consignes de tri (Emballages) dès le 4 janvier



**Extension des consignes de tri (Emballages)
dès le 4 janvier : tout le plastique alimentaire et le
polystyrène se recyclent !**



Écoutez attentivement
**NOUVELLES
CONSIGNES**
Écoutez attentivement

LES POTS ET
BARQUETTES EN
PLASTIQUE SE
RECYCLENT AUSSI !
**FAITES PASSER
LE MESSAGE.**



Les grands changements dès le 4 janvier

Mes collectes dès le 4 janvier

Ordures ménagères & emballages
Mes collectes restent en porte-à-porte.



Verre & papiers :

Je me rends aux Points d'Apport Volontaire.
Plus nombreux et plus près de chez moi, quand
Je veux car à ma disposition en libre accès
et à toute heure.



Liste complète des points sur www.agglo-agen.fr
ou auprès de ma commune

Le tri devient plus facile !

Tous les emballages en plastique
se recyclent !

Avant :



Dès le 4 janvier :



- Bouteilles et flacons en plastique
- Briques alimentaires et cartonnettes
- Boîtes métalliques et aérosols



Barquettes alimentaires, barquettes
polystyrène, boîtes à œufs, pots de yaourt,
sachets de fromage râpé, films alimentaires...

À mettre en vrac dans le bac à couvercle
jaune.